



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025

Affaire n° 15-20250626

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de
Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres
Lot n° 5 : Peintures / Revêtements souples
Modification n° 2 au marché VI2020.75**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 juin 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 20 juin 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 32
- représentés : 14
- absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin à seize heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Jean Philippe Smith, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Anissa Locate, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Jacquet Hoarau par Patrice Thien-Ah-Koon, Laurence Mondon par Augustine Romano, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas par Marie-Claire Boyer, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier par Maurice Hoarau, Daniel Maunier par Albert Gastrin, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin par Gilberte Lauret-Payet, Jean-Pierre Georger par Mansour Zarif, Francemay Payet-Turpin par Charles Emile Gonthier, Régine Blard par Noëline Domitile, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Étaient absents :

Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Allan Amony

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 15-20250626

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de
Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres
Lot n° 5 : Peintures / Revêtements souples
Modification n° 2 au marché VI2020.75**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R.2194-8,

Vu le rapport n° 15-20250626 présenté au Conseil municipal du 26 juin 2026,

Considérant que dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants crèche de la Plaine des Cafres, le marché de travaux VI2020.75 du lot n° 5 : Peintures / Revêtements souples a été notifié 9 juin 2020 à l'entreprise EIMR CRODIER– 15 rue des Vétivers Zac Plateau Goyaves 97450 Saint-Louis, pour un montant global et forfaitaire de 143 100,95 € TTC,

Considérant que la présente modification a pour objet la reprise d'ouvrages de peinture suite à un vandalisme et un incendie volontaire causé par des personnes extérieures au chantier. Les dégradations sur les structures et peintures nécessitent des travaux supplémentaires,

Considérant qu'un devis a été demandé à l'entreprise EIMR CRODIER et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Les travaux complémentaires entraînent une plus-value de 11 888,00 € HT, soit 12 898,48 € TTC,

Considérant que l'incidence financière de la modification sur le marché initial est la suivante :

- Montant initial :	131 890,28 € HT soit 143 100,95 € TTC
- Modification n°1 :	-15 237,60 € HT soit -16 532,80 € TTC
- Modification n°2 :	11 888,00 € HT soit 12 898,48 € TTC

Considérant que le nouveau montant du marché est de 128 540,68 € HT soit 139 466,64 € TTC, soit une diminution du marché initial de 2,54% tous avenants confondus,

Considérant que les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire et s'inscrivent suivant le planning indice 3 du 18 avril 2025,

Considérant qu'en raison de la diversité des acteurs et protagonistes dans la gestion de ces dossiers ayant généré des surcoûts importants, la collectivité se réserve le droit de rechercher toute responsabilité susceptible d'avoir généré ces surcoûts et en conséquence, d'intenter le cas échéant, toute action récursoire qui en découlerait,

Considérant que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 compte 2313, dans la limite des crédits inscrits au budget,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 26 juin 2026 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions)

Article 1 la présente modification n°2 au marché VI2020.75 passé avec l'entreprise EIMR CRODIER,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer ledit marché, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à leur exécution.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4e adjointe

Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS AVENANT N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Commune du Tampon - Service des Marchés Publics
256, Rue Hubert Delisle
97430 Le Tampon
Tél: 02 62 57 86 78

B - Identification du titulaire du marché public

EIMR CRODIER
15 rue des Véttyvers - Zac Plateau goyaves
97450 SAINT LOUIS
Tel: 0692 25 33 19
Adresse électronique : crodiere.stephane@hotmail.fr

C - Objet du marché public

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS A LA PLAINE DES CAFRES
LOT 5 : PEINTURES / REVÊTEMENTS SOUPLES

Marché : **VI2020.75**
Date de la notification du marché public : **09/06/2020**
Montant initial du marché public : **143 100.95 € TTC**
Délai d'exécution des travaux : **14 mois (hors période de préparation et congés légaux), suivant planning ind01 du 13 04 2022**

D - Objet de la modification du marché public

∨ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants crèche de la Plaine des Cafres, le marché de travaux n° VI2020.75 du LOT 5 : PEINTURES / REVÊTEMENTS SOUPLES a été notifié le 09/06/2020 à l'entreprise EIMR CRODIER 15 rue des Véttyvers Zac Plateau goyaves 97450 SAINT LOUIS, pour un montant global et forfaitaire de 143 100.95 € TTC.

La présente modification a pour objet la reprise d'ouvrages de peinture suite à un vandalisme et un incendie volontaire causé par des personnes extérieures au chantier. Les dégradations sur les structures et peintures nécessitent des travaux supplémentaires.

Un devis a été demandé à l'entreprise EIMR CRODIER et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Les travaux complémentaires entraînent une plus-value de 11 888,00 € HT soit 12 898,48 € TTC.

E – Incidence financière de l'avenant

Nous obtenons les montants suivants :

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :

- Montant total du marché de base :	131 890,28 € HT soit 143 100.95 € TTC
- Montant total avenant n°1 :	-15 237,60 € HT soit -16 532,80 € TTC
- Montant total avenant n°2 :	11 888,00 € HT soit 12 898,48 € TTC

Le nouveau montant du marché est de 128 540,68 € HT soit 139 466,64 € TTC, soit une diminution du marché initial de 2,54% tous avenants confondus.

Ces travaux seront passés en application de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique.

F – Durée du marché

Les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire.

G – Généralités

Tous les articles du marché demeurant applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
EIMR CRODIER 15 rue des Vétyvers Zac Plateau goyaves 97450 SAINT LOUIS		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Tampon,

Signature

J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

✓ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

✓ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

✓ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord cadre.)